

13^e



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 19 JUIN 2017

- COMPTE-RENDU INTÉGRAL -

Le lundi 19 juin deux mille dix-sept, à dix-huit heures et trente minutes les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 13^{ème} arrondissement sur la convocation qui leur a été adressée le mardi 13 juin deux mille dix-sept par le Maire d'arrondissement et qui a été affichée le même jour.

PRÉSENTS :

M. AQUA, Mme ATALLAH, Mme BECKER, M. BENHAÏM, M. BOULET, Mme CARDAN, M. COBLENCÉ, M. CONTASSOT, M. COUMET, Mme DOURTHE, Mme ESQUIEU, M. FERRIER, Mme KOUASSI, Mme de LA GONTRIE, Mme LAMBERBOURG, Mme LANG, M. MIERMONT, M. MOINE, M. OFFREDO, Mme OLIVIER, M. OLIVIER, Mme RAYMOND-ROSSI, Mme ROUMET, Mme SABATIER, M. SAUMIER, Mme SEIGNOT, M. TAN, M. TRAISNEL.

EXCUSÉS :

Avec pouvoir : Mme COLLET (à M. OFFREDO) ; M. JULLIARD (à M. COUMET) ; Mme LAVILLE (à M. BENHAÏM).

Sans pouvoir : M. COMBROUZE, Mme GALLOIS, M. LE GUEN, M. NGO, Mme SOUHAÏTE, Mme STIBBE, M. TREMEGE, Mme YADANI

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13^{ème} arrondissement.

M LE MAIRE : Je souhaite accueillir dans notre conseil d'arrondissement Stéphane FERIRER, à qui je souhaite la bienvenue (*applaudissements*). Bienvenue Stéphane !

13 2017 10 Désignation d'un secrétaire de séance.

M LE MAIRE : Nous devons désigner un secrétaire de séance, je propose que ce soit Adrien SAUMIER. Pas de voix contre ? Pas d'abstentions ?

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

ADRIEN SAUMIER EST DESIGNÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

M LE MAIRE : Nous allons commencer à examiner les projets de délibérations. Je voudrais d'abord vous remercier, toutes et tous, pour la tenue des bureaux de vote, en tout cas celles et ceux qui ont accepté cette tâche. Après 4 tours de scrutins, je voulais remercier aussi très chaleureusement le Directeur Général et ses équipes ainsi que notre responsable du service des élections, qui va nous quitter prochainement pour prendre sa retraite. Bien entendu je félicite les nouveaux élus, Anne Christine LANG et Buon TAN, nouveaux députés du 13^{ème} arrondissement.

Je souhaitais aussi vous indiquer que pour l'examen des délibérations j'ai demandé à chacun de faire bref et court. Nous sommes tous un peu épuisés et je suggère donc que vous fassiez des présentations courtes pour que nous puissions avancer, avec un ordre du jour qui est extrêmement important.

Enfin, je voulais vous indiquer également que je vous avais proposé d'éviter de présenter toutes les communications. Je n'ai pas eu de demandes particulières concernant ces communications. S'il y en a une dont vous souhaitez la présentation avec un débat, j'y suis évidemment tout à fait ouvert.

Nous allons commencer avec la DU 35, et c'est Etienne TRAISNEL qui remplace Francis COMBROUZE pour cette présentation.

2017 DU 35 Cession de lots de copropriété au sein d'un immeuble 153-161 rue Nationale (13e).

Etienne TRAISNEL : Cette délibération vise à permettre la réalisation de plusieurs opérations administratives et juridiques en vue de la cession par la Ville de ses lots de copropriété dans l'immeuble rond qui est situé à l'angle de la rue Nationale et du boulevard Vincent Auriol. L'autre copropriétaire (il n'y en a que deux) est le bailleur 3F qui y a d'ailleurs son siège social. Le fonctionnement de la copropriété est assez complexe puisque c'est la RIVP qui détient un bail emphytéotique pour les locaux de la Ville. A ce jour les locaux appartenant à la Ville et loués à la RIVP sont occupés par un concessionnaire Nissan, une boutique d'optique, un Carrefour Market., la société 3F et 825 places de stationnement en sous sol. L'immeuble nécessite des travaux coûteux qui n'ont jamais été mis en œuvre en raison d'un règlement de copropriété complexe qui date de 1972. Il s'agit donc dans un premier temps, de revoir le règlement de copropriété avant de résilier les baux pour ensuite pouvoir céder les lots concernés.

M LE MAIRE : J'ajoute aux propos d'Etienne que cet immeuble va faire l'objet d'une rénovation lourde avec sans doute une extension sur le toit, pour financer la rénovation. Je souhaite évidemment que nous l'accompagnions. C'est un immeuble qui fait très daté des années 60-70, mais qui a une certaine qualité architecturale, Ce sera l'occasion d'accompagner cette évolution du paysage que nous souhaitons pour le boulevard Vincent Auriol.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je sou mets la délibération à vos voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

M LE MAIRE : La délibération suivante est également une cession de propriété.

2017 DU 75 Cession de la propriété communale 3 Place Nationale (13e)

Etienne TRAISNEL : Il s'agit de la cession par la Ville aux fils Trassoudaine du restaurant du même nom. L'emprise de cet établissement, situé place Nationale, a été extraite du domaine public en 1986 pour la louer dans le cadre d'un bail emphytéotique à M. et Mme Trassoudaine. En application de ce bail, les preneurs ont édifié un petit immeuble à usage de brasserie restaurant et un logement de fonction pour une superficie totale de 306 m². Aujourd'hui les fils de M. et Mme Trassoudaine venant en droit de leurs parents décédés se sont rapprochés des services de la Ville pour solliciter l'acquisition du terrain et de leur établissement. La Ville de Paris, n'ayant pas de projet à l'adresse, n'a pas d'intérêt à conserver ses droits sur l'emprise bâtie. Elle peut donc envisager la cession du terrain d'assiette à ses occupants actuels. En revanche, elle estime préférable de conserver la propriété de l'espace public mitoyen qui fait actuellement l'objet d'une autorisation d'occupation provisoire à usage de terrasse fermée. Mrs Trassoudaine fils ont fait connaître leur accord pour acquérir l'emprise communale au prix de 810 000 euros.

M LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je sou mets la délibération à vos voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

M LE MAIRE : Toujours Etienne TRAISNEL et il s'agit de l'ASL des Olympiades. Vous avez été destinataires d'un vœu sur ce sujet, que nous allons amender en séance.

2017 DU 156 Subvention (490 921 euros) et convention avec l'Association Syndicale Libre des Olympiades (13e) au titre des charges de fonctionnement des espaces ouverts au public pour l'année 2017.

Etienne TRAISNEL : Il s'agit de la subvention annuelle de fonctionnement versée à l'ASLO au titre des charges de fonctionnement des espaces ouverts au public, pour l'année 2017. La subvention 2017 est légèrement réévaluée par rapport à celle de 2016 puisque le montant s'élève à 491 000 euros contre 485 000 l'an passé. C'est lié au vœu que nous présentons. Nous sommes toutefois en attente d'un audit réalisé par un organisme tiers pour déterminer précisément les dépenses de fonctionnement liées à l'ouverture au public de l'espace, sur la base de l'analyse des usages du site, des prestations assurées par l'ASLO, des contrats y afférant, ainsi que des comptes de charges de fonctionnement annuels de l'ASLO. L'appel d'offres lancé par la Ville en novembre 2016 s'est révélé infructueux. La consultation a été relancée avec comme objectif l'attribution du marché au 4^{ème} trimestre 2017, pour un rendu de l'audit dans le courant du 2^{ème} trimestre 2018.

M LE MAIRE : Voici le vœu qui accompagne cette délibération.

V13 2017 08 Vœu rattaché à la délibération 2017 DU 156 relative à la subvention et convention avec l'Association syndicale libre des Olympiades (ASLO) au titre des charges de fonctionnement des espaces ouverts au public pour l'année 2017

« Considérant la délibération 2017 DU 156 relative à la subvention et convention avec l'Association syndicale libre des Olympiades (ASLO) au titre des charges de fonctionnement des espaces ouverts au public pour l'année 2017 ;

Considérant le statut particulier des Olympiades qui est un ensemble immobilier privé comprenant des voies souterraines et une dalle ouvertes au public, de l'habitat privé et social, des commerces, des locaux d'activité, des équipements publics ;

Considérant que la convention pluriannuelle d'aides au fonctionnement entre la Ville et l'ASLO est arrivée à échéance en 2016 et qu'il a été décidé de procéder à une tierce expertise sur les dépenses réelles de fonctionnement liées à l'ouverture au public des différents espaces concernés des Olympiades afin de permettre la réévaluation de la participation de la Ville ;

Considérant les vœux adoptés en ce sens par le Conseil du 13e arrondissement dans les séances du 15 juin 2015 et du 14 mars 2016 et le vœu adopté par le Conseil de Paris le 2 juillet 2015 ;

Considérant qu'à ce jour l'expertise attendue n'a toujours pas eu lieu ;

Sur proposition de Jérôme COUMET, Francis COMBROUZE et les élus des groupes socialiste et apparentés et Parti Communiste – Front de Gauche, le Conseil du 13e arrondissement émet le vœu que :

La tierce expertise puisse aboutir dans les meilleurs délais ;

Le montant de la subvention de fonctionnement versée par la Ville de Paris à l'ASLO puisse être réévalué afin de refléter les dépenses réelles qui incombent à chacune des parties, dans un souci de justice et d'équité envers les copropriétaires et l'ensemble des habitants des Olympiades ;

Dans l'intervalle, la Ville de Paris revalorise la subvention visée pour prendre en compte l'inflation. »

M LE MAIRE : En quelques mots, vous ne serez pas étonnés par la teneur de ce vœu. Cela fait très longtemps que nous attendons la production d'une tierce expertise par la Ville de Paris. La première avait été lancée et le marché n'avait pas abouti parce que cela avait été infructueux. J'ai trouvé qu'on mettait beaucoup de temps à relancer ce marché, même s'il fallait éviter d'être face à un nouvel infructueux, donc il fallait évidemment le rédiger autrement, mais enfin cela a mis énormément de temps.

Deuxièmement, la délibération qui vous a été présentée a évolué par rapport à la première, qui n'avait pas pris en compte l'inflation. C'est relativement symbolique, puisqu'il s'agit de quelques milliers d'euros, mais le symbolique est parfois très important. Cette évolution de la délibération que nous avons obtenue vise à montrer que cette subvention n'a pas vocation à rester immuable au fil du temps. J'avais exigé que l'on prenne l'inflation en compte, ce qui a été fait dans cette nouvelle délibération. Il y a donc une partie du vœu qui saute, notamment le dernier paragraphe. Je souhaitais aussi exprimer très fortement le souhait que le montant de la subvention de l'ASLO soit réévalué suite à cette étude. C'est fait pour, mais cela va mieux en le disant et en le rappelant.

Enfin, comme le dernier item saute, je vous propose de le remplacer par un autre sujet connexe qui est la question de l'entrée de la tour Tokyo, un projet qui a été étudié par la Ville de Paris, mais qui n'a toujours pas été présenté aux habitants car il n'est toujours pas financé. Je souhaite qu'il le soit par la Ville et qu'il soit très rapidement présenté. Je vous propose donc comme dernier item :

« L'opération de rénovation de l'entrée des Olympiades tour Tokyo soit lancée avec une présentation aux riverains de l'orientation arrêtée. »

Jusqu'à maintenant, les services de la Ville n'avaient pas l'autorisation de communiquer sur ce sujet puisqu'il n'y avait pas de financement. Je souhaite qu'on soit transparent, que les habitants sachent où nous en sommes. Je souhaite que la Ville s'engage financièrement sur cette opération comme pour la revalorisation de la subvention aux Olympiades et je pense que nous aurons des rapports avec la copropriété plus sains et plus apaisés si nous aboutissons à cela.

Voilà donc le vœu tel que je vous propose de l'adopter. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Yves CONTASSOT.

Yves CONTASSOT : Je voudrais simplement rappeler que notre conseil a voté il y a presque un an maintenant, une demande que l'APUR étudie un projet sur cette zone. Il nous a été répondu au Conseil de Paris que l'étude serait disponible fin 2016, puis fin mars 2017. Nous sommes presque fin juin 2017 et nous n'avons toujours pas cette étude. Donc, soit on rajoute, si tu le souhaites, un item pour demander que l'étude de l'APUR soit livrée au conseil d'arrondissement ou au Conseil de Paris le plus rapidement possible, soit on redéposera un nouveau vœu au Conseil de Paris, ce ne sera jamais que le 3^{ème}, pour demander que les vœux, quand ils sont votés et obtiennent des réponses positives, soient suivis d'effet.

M LE MAIRE : Cela sera l'occasion de rappeler cela aussi. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je mets la délibération DU 156 à vos voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Je mets le vœu amendé à vos voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE VŒU EST ADOPTE A L'UNANIMITE

M LE MAIRE : Notre prochain point à l'ordre du jour est une délibération concernant le transport, présentée par Etienne TRAISNEL. Il s'agit d'une convention d'occupation temporaire au profit de la RATP.

2017 SG 32 Autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire au profit de RATP pour la réalisation de la gare Maison-Blanche (Ligne 14 sud du Grand Paris Express),

Etienne TRAISNEL : Dans le cadre du prolongement de la ligne 14, la RATP va entreprendre en 2018 la construction de la future station Maison Blanche pour une mise en service prévue en 2024. Il se trouve que le tunnel de la Petite Ceinture passe sous l'avenue d'Italie à l'endroit où est positionnée la future gare. La Petite Ceinture sera donc intégrée dans le volume de la station Maison Blanche tout en préservant le gabarit ferroviaire et donc le principe de réversibilité.

Afin de limiter les emprises de chantier en voirie lors des travaux de construction, la RATP a sollicité SNCF réseaux et la Ville de Paris afin d'installer une base chantier sur le tronçon de la Petite Ceinture situé entre la rue Régnault et l'avenue d'Italie. Il s'agit d'y loger une base vie, du stockage temporaire des rails déposés, une zone d'approvisionnement du chantier, une zone de stockage pour les besoins des travaux et une zone de circulation pour les véhicules d'approvisionnement. La Ville de Paris et la SNCF ont fait part des exigences suivantes pour

autoriser une occupation temporaire : une unité de gestion et de responsabilité, la préservation de la bio diversité, la réalisation d'un accès piéton indépendant pour accéder à la partie de la Petite Ceinture située entre la rue du Dessous des Berges et la Seine, la mise en place de mesures de protection phonique pour les riverains les plus exposés , une information régulière aux riverains et le versement d'une redevance de 15 euros par mètre carré par an pour les zones occupées et 1 euro par mètre carré par an pour les emprises non utilisées, il s'agit notamment des talus et des zones plantées préservées.

La présente délibération vise donc à autoriser cette occupation pour une durée de 8 années sur la base du respect de ces exigences.

M LE MAIRE : Je laisse la parole à Yves CONTASSOT et je dirai quelques mots ensuite.

Yves CONTASSOT : Nous avons été un peu surpris qu'on puisse, au nom d'un projet d'intérêt général que nous ne contestons évidemment pas, s'agissant du prolongement de la ligne 14 vers le sud, dire qu'un autre projet d'intérêt général pourrait être remis en cause : l'ouverture de la Petite Ceinture et le maintien de sa continuité en tant que lieu de promenade, en tant que corridor écologique et surtout avec une remise en cause du plan-programme tel qu'il a été présenté et voté au Conseil de Paris qui prévoit notamment l'ouverture, une des premières ouvertures de la Petite Ceinture au public, précisément sur le tronçon entre la rue Régnault et le début des tunnels. Et cela pendant 8 ans ! En gros, la promesse d'ouverture rapide est reportée de 8 ans. Qui plus est, il s'agit de faire circuler des camions sur cette portion avec une zone de retournement à l'entrée du tunnel, de couvrir les voies par un revêtement dont on nous dit que ce ne sera pas évidemment du ciment et du béton - pour des semi remorques on se demande quand même ce qu'on va y mettre puisqu'on nous dit que ce sera un revêtement assez souple qu'on va pouvoir retirer ensuite, dans le cadre de la réversibilité... On a quelques doutes là-dessus.

Nous avons donc eu une réunion à ce sujet avec le cabinet de la Maire de Paris et le Secrétariat Général la semaine dernière et nous avons demandé, le groupe écologiste, que des alternatives soient étudiées. Nous avons évoqué plusieurs pistes. Il nous a été répondu qu'effectivement, dans ces conditions, il allait être demandé à la RATP et à la SNCF d'étudier un peu plus sérieusement des alternatives qui ne soient pas sur le domaine viaire, de manière à ne pas rendre encore plus compliquée la circulation dans cette partie de l'arrondissement qui est déjà bien perturbée sur l'avenue d'Italie.

Nous attendons ces réponses. Il nous a été dit qu'il y aurait un amendement à la délibération si on pouvait avancer dans ce sens. En attendant, nous ne voterons pas pour cette délibération, ni contre, parce que nous attendons d'y voir clair. Nous nous abstiendrons.

Mais si cette délibération n'était pas modifiée, il est évident que nous ne pourrions pas la voter au Conseil de Paris parce que ce serait vraiment une catastrophe au point de vue écologique. D'ores et déjà, si cela devait être maintenu en l'état, des recours sont préparés par un certain nombre d'associations puisque la loi sur la biodiversité ne serait plus respectée. Le risque serait un retard de chantier. Je ne pense pas que cela soit une très bonne manière de faire progresser le dossier que de commencer par des procédures contentieuses.

M LE MAIRE : Il est de toute façon intéressant de regarder toutes les hypothèses, si tant est qu'elles soient possibles. Evidemment je me battraï pour que cette prolongation de la ligne 14 ne souffre pas de retard et les meilleures solutions seront les bonnes. Cela vaut la peine de regarder. Je ne suis pas sûr que cela soit si évident que cela, mais cela mérite d'être étudié. D'ici là je propose d'adopter cette délibération et nous verrons ensuite si elle est modifiée au Conseil de Paris.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 21 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 10

LES 6 ELUS DU GROUPE EELV ET LES 4 ELUS DU GROUPE PC/FG S'ABSTIENNENT.
LES 19 ELUS DU GROUPE SOCIALISTE ET APPARENTES ET LES 2 ELUS DU GROUPE LR VOTENT POUR.
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE

M LE MAIRE : Je laisse la parole à Laurent MIERMONT pour nous présenter une série de subventions à diverses associations dans le cadre de la politique de la ville.

2017 DASCO 21 Subventions (10 300 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville (13e).

Laurent MIERMONT : Nous avons 3 subventions. Une à l'ARBP, de 4 500 euros, pour une action intitulée « éveil culturel et éducatif pour les enfants du quartier ; une subvention de 2 800 euros pour la Compagnie A l'affût, opérateur historique du 13^{ème}, partenaire de la politique de la ville pour le Théâtre forum parents enfants mode d'emploi ; une autre subvention de 3 000 euros pour la Compagnie A l'affût pour une action qui s'intitule 'les petits affutés ».

M LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je mets la délibération à vos voix.
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2017 DDCT 25 Subventions (107 500 euros) à 28 associations et avenants à conventions pour le financement de projets visant à favoriser l'accès aux droits.

Laurent MIERMONT : Dans cette délibération, nous avons deux structures opérant, l'une presque exclusivement et l'autre notamment sur le 13^{ème} arrondissement. La première est l'Association franco africaine des femmes parisiennes qui intervient principalement sur le 13^{ème} arrondissement auprès des femmes, des enfants des travailleurs migrants pour les informer, les orienter, notamment lorsqu'il y a des problèmes difficiles de type violences conjugales, expulsion, enfants confiés à l'aide sociale. Cette Association franco africaine des femmes parisiennes se voit proposer un montant de subvention de 3 000 euros. L'autre association est l'association Droits d'urgence, qui opère sur l'ensemble de la Capitale et qui organise des permanences gratuites en droits des étrangers qui sont assurées par des bénévoles et /ou des salariés de l'association qui agissent en partenariat avec d'autres structures s'adressant à des publics plus spécifiques comme le Bus des femmes. Le montant de la subvention proposé est de 5 000 euros.

M LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je mets la délibération à vos voix.
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2017 DDCT 48 Subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (8 000 euros) à 4 associations œuvrant (13e) dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

Laurent MIERMONT : Au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne, il y a une proposition de soutien financier accordé à la Compagnie A l'affût. Vous aurez compris que les différents montants proposés, lorsque cela concerne une seule structure, sont pour des actions différentes, étant donné le foisonnement de nos dispositifs.

La Compagnie A l'affût développe des activités socio culturelles et des cycles de formation au jeu dramatique, qui éveille tous les sens, l'émotion et l'intelligence d'un public jeunes. Pour l'aider dans cet éveil nous lui attribuerions 1 500 euros.

Il y a ensuite l'AFIF, formation intégration des familles, qui est un opérateur bien connu sur le secteur Nationale et Place Souham et qui prévient l'échec scolaire en faisant du soutien scolaire, 1 500 euros.

L'association Les jardins numériques qui avait mis un pied dans le 13^{ème} arrondissement via la villa d'Este, et qui ensuite s'est étendue dans l'ensemble du 13^{ème}, qui est un acteur reconnu sur tous le secteur des Olympiades, se propose depuis 2005, date de sa création, de lutter contre la fracture numérique. L'association organise de nombreuses actions, notamment en pied d'immeubles à destination des publics les plus susceptibles de rencontrer des difficultés dans la maîtrise de ces nouveaux outils numériques. Il est proposé pour Les jardins numériques une subvention de 3 000 euros.

Enfin, dernière structure, le réseau Môm'Artré qui fait du soutien scolaire et de la sensibilisation artistique dans tout Paris, mais aussi dans le 13^{ème} arrondissement via sa structure affiliée Môm'Tolbiac, 2 000 euros.

M LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je mets la délibération à vos voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2017 DDCT 60 Subventions à 63 associations pour le financement de 64 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens. Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République

Laurent MIERMONT : Il s'agit de l'appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République, créé au lendemain des attentats, avec une subvention de 5 000 euros à l'ARBP pour échanger régulièrement sur la vie des quartiers et sur les valeurs de la République et de la laïcité, en dotant les enfants les adolescents et les adultes d'un socle commun de connaissances via des formations interactives avec l'appui de personnes ressources.

Ensuite, proposition d'une subvention de 6 000 euros pour l'ASTS, association sciences technologie société qui œuvre particulièrement sur le quartier des Olympiades, mais qui a aussi des actions dans le 20^{ème} arrondissement. Elle gère l'espace public numérique du 13^{ème} arrondissement et propose des outils d'analyse et de réflexion pour une approche critique des contenus médiatiques.

Dernière subvention concernant le 13^{ème}, une subvention de 8 000 euros qui se partagera entre des actions menées sur le 13^{ème} et le 14^{ème} via un projet intitulé « lutter contre les discriminations et le racisme » qui consiste en une sorte d'assemblage d'ordinateurs à roulettes qui va dans les quartiers et constitue une attraction permettant de sensibiliser les jeunes, les enfants, à toutes ces problématiques.

M LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je mets la délibération à vos voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2017 DDCT 61 Subventions (646 900 euros) et convention à 207 associations pour le financement de 276 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens - Deuxième enveloppe 2017.

Laurent MIERMONT : 1 000 euros à l'association Compagnie Confidences, pour une action intitulée «Discriminations : Jeunes armés pour l'égalité ».

Association « Crée ton avenir » qui vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, « stage en main TPE/PME », 500 euros.

Subvention pour Répi 2000, 2 500 euros afin d'améliorer la communication non violente entre adolescents.

Proposition de subvention de 2 000 euros pour l'association Théorie et réflexion sur l'apprendre, la communication et l'éducation scientifique.

Proposition de 4 000 euros pour 13 Pour Tous pour une action intitulée « valorisation et autonomie des femmes » visant à soutenir les femmes dans leur implication dans la vie du quartier.

6 000 euros sont proposés pour l'association Œuvre participative qui rassemble les habitants des quartiers populaires, particulièrement à l'Interne Loeb, afin de réaliser une fresque et, par cette médiation, améliorer le vivre ensemble.

Enfin, une proposition de subvention de 3 500 euros pour le Groupe de diffusion et d'information sur l'environnement.

M LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je mets la délibération à vos voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2017 DDCT 62 Subventions (251 500 euros), 3 avenants et 17 conventions pluriannuelles d'objectifs avec 20 associations pour le financement de 38 projets sur les quartiers PDV

Laurent MIERMONT : Il s'agit d'avenants aux contrats pluri annuels d'objectifs qui sont passés avec les associations structurantes reconnues par la politique de la ville. Le premier est un avenant concernant Art Exprim afin de lui permettre, via une subvention de 6 000 euros, de développer ses ateliers artistiques à Bédier Boutroux.

Le deuxième avenant est une subvention globale de 9 000 euros en faveur de l'AFEV afin de lui permettre de mettre en œuvre son action « Colocation étudiante solidaire » qui consiste à octroyer aux étudiants des logements CROUS en échange de la mise en œuvre d'actions de développement local.

Le troisième avenant concerne l'AFIF, précédemment citée dans une autre délibération, 2 000 euros afin de développer ses ateliers socio linguistiques.

M LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je mets la délibération à vos voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

M LE MAIRE : La dernière délibération présentée par Laurent MIERMONT a trait à l'intégration des étrangers.

2017 DDCT 78 Subventions (26 000 euros) à 6 associations pour le financement de 7 projets portant sur l'intégration des étrangers à Paris.

Laurent MIERMONT : Il s'agit pour le 13^{ème} arrondissement de soutenir l'association Parcours qui se propose d'instaurer des passerelles entre artistes, institutions et grand public et pour ce faire l'association développe deux projets au sein des foyers de travailleurs migrants et résidences sociales. L'action est portée dans les FTM du 20^{ème} et dans la résidence sociale Paris Tolbiac. Montant proposé 4 000 euros.

M LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je mets la délibération à vos voix.
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

M LE MAIRE : La DEVE 103 est présentée par Adrien SAUMIER.

2017 DEVE 103 Subventions (33 500 euros) à 17 associations - Projets à thématique environnementale pour améliorer le cadre de vie et la mobilisation des Parisiens dans des quartiers situés en politique de la Ville.

Adrien SAUMIER : Dans le cadre du contrat de ville parisien pour 2015 – 2020, la Ville soutient des projets visant à améliorer la qualité du cadre de vie dans les quartiers en politique de la ville. La mobilisation et la participation des habitants répondent à l'objectif de la Ville d'impliquer les Parisiens dans le devenir de leur cadre de vie.

Plusieurs outils sont mobilisés à cet effet, comme la gestion urbaine de proximité, ou GUP, et la démarche Nature Plus.

La GUP permet la coordination de l'ensemble des acteurs locaux en faveur de la qualité du cadre de vie : Directions de la Ville, bailleurs sociaux, habitants, associations, en recensant les dysfonctionnements lors, par exemple, de marches exploratoires, et en se réunissant régulièrement au sein de cellules de veille.

Plus récemment, la démarche Nature Plus a été mise en place pour renforcer la présence de la nature en ville, en associant étroitement les habitants. Les coins et recoins, les délaissés urbains, les espaces peu valorisés sont ainsi repérés et peu à peu transformés en espaces végétalisés que les habitants peuvent ensuite s'approprier : les murs végétalisés, les bacs, les jardins partagés ou pédagogiques, ou jardins d'insertion, on peut imaginer plein de formes.

Dans le cadre de la GUP et de Nature Plus, la Ville de Paris souhaite financer cette année des projets associatifs visant à l'amélioration du cadre de vie notamment dans des secteurs faisant l'objet d'opérations de renouvellement urbain ou de transformations urbaines dites « conséquentes ». Aussi, la Ville de Paris va subventionner cette année 17 associations.

Dans le 13^{ème} arrondissement, il s'agit de GDIE ou Groupement diffusion d'informations sur l'environnement, une association d'éducation à l'environnement et au développement durable pour son projet « plus de bio diversité

dans mon quartier » qui consiste à rendre les jeunes parisiens du quartier acteurs de leur propre découverte de la bio diversité locale, de sa valorisation et de sa préservation, un projet qui a déjà été expérimenté dans l'impasse Baudricourt. Il est subventionné à hauteur de 2 000 euros.

M LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je mets la délibération à vos voix.
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

M LE MAIRE : Toujours Adrien SAUMIER avec la DAE 72. Il s'agit là aussi, de subventions et de conventions pour la lutte contre le gaspillage alimentaire.

2017 DAE 72 Subventions (697 200 euros) et conventions avec vingt-deux organismes dans le cadre du projet Alimentation, du gaspillage au partage, lauréat du budget participatif 2016.

Adrien SAUMIER : C'est dans le cadre de l'édition 2016 du budget participatif où le projet « Alimentation, du gaspillage au partage », a fait partie des projets retenus et dotés d'une enveloppe de 1,5 millions d'euros. En janvier de cette année, la Ville a donc lancé un appel à projets pour octroyer des subventions d'investissement au soutien et à la mise en place d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.

En 2016, pour rappel, 19 associations ont reçu 509 200 euros pour s'équiper en matériel de collecte et de stockage d'invendus alimentaires.

L'appel à projets lancé en 2017 permet d'aller plus loin en répondant, au-delà de la question logistique, à la nécessité de l'ouverture de lieux de transformation des invendus alimentaires et d'innovation dans la lutte contre le gaspillage.

Ces deux appels à projet s'inscrivent dans la dynamique créée par les récentes évolutions normatives qui imposent dorénavant aux moyennes et grandes surfaces de plus de 400 m² de proposer à des associations la conclusion d'une convention pour la récupération des denrées alimentaires. Ils s'inscrivent également dans le cadre du plan parisien de lutte contre le gaspillage alimentaire adopté en décembre 2015 et qui prévoit 13 actions visant à intensifier les efforts pour remédier à ce gâchis inacceptable.

Le jury présidé par Antoinette GUHL propose de retenir, pour une première tranche, 22 projets portant le montant total des subventions proposées par la présente délibération à 697 200 euros. Il peut s'agir de projets de restaurants collectifs, mais aussi de véritables ateliers de transformation d'invendus, c'est-à-dire de cuisines, ou encore de projets d'animations basés sur la transformation d'invendus qui sensibilisent à la lutte contre le gaspillage. Ont été également retenues des structures qui souhaitent s'équiper en véhicules ou matériel logistique et qui au-delà de la récupération de produits auprès des grandes ou moyennes surfaces, s'attachent également à récupérer des gisements jusqu'ici peu collectés comme la restauration collective, des traiteurs, des pâtisseries ou des chaînes de restauration rapide.

Ont été retenus principalement des organismes ayant déjà fait la démonstration de leur efficacité sur ce terrain mais il a été aussi jugé pertinent d'encourager l'apparition de nouveaux acteurs pour compléter les précédents.

En ce qui concerne notre arrondissement, deux projets sont concernés.

Il s'agit de 95 000 euros attribués aux Relais du cœur de Paris, une déclinaison des Restaurants du cœur qui distribue des colis alimentaires et 2 000 repas chauds chaque soir. L'argent servira à équiper les 4 centres de distribution parisiens dont celui du 13^{ème} en matériel frigorifique et à acheter deux véhicules électriques pour la collecte des invendus.

20 000 euros également, pour aménager le nouveau local 66 rue de la Colonie qui sera tenu par le Secours Populaire. Ce local, bâti sur le modèle du libre-service existant dans le 18^{ème} sera approvisionné par 250 kilos d'invendus chaque jour, soit 62 tonnes par an. Autant de gaspillage évité.

M LE MAIRE : Le local du Secours Populaire fonctionne déjà et accueille déjà les familles.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je mets la délibération à vos voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

M LE MAIRE : Nous allons passer aux délibérations culture et je laisse évidemment la parole à Philippe MOINE, pour commencer avec une série de subventions à des associations dédiées au cirque et aux arts de la rue.

2017 DAC 40 Subventions (31 000 euros) et avenants avec sept structures dédiées au cirque et aux arts de la rue.

Philippe MOINE : Il s'agit d'une subvention complémentaire attribuée à 7 structures dédiées au cirque et aux arts de la rue. Le 13^{ème} est concerné à travers la Coopérative 2R2C. C'est une subvention complémentaire liée au fait que ces structures sont amenées à organiser un certain nombre d'événements et de festivals sur l'espace public et que les contraintes liées à l'état d'urgence conduisent ces compagnies à engager des dépenses supplémentaires, notamment tout simplement des renforts en personnels pour assurer la sécurité des spectateurs. Il est apparu nécessaire que la Ville apporte un soutien à ces associations.

En ce qui concerne 2R2C, il est proposé de lui attribuer une subvention complémentaire de 5 000 euros. Je rappelle que 2R2C est très présente dans le 13^{ème} et certains ont peut être vu des spectacles qui étaient organisés tout le week end dernier sur l'esplanade Pierre Vidal-Naquet. Ils sont très présents dans l'espace public et ce soutien de la Ville apparaît indispensable.

M LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je mets la délibération à vos voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

M LE MAIRE : Nous passons à la DAC 160, avec le collectif Petit Bain, bien connu.

2017 DAC 160 Subventions (70 000 euros), convention et avenant avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Petit Bain (13e).

Philippe MOINE : Il s'agit de la subvention de fonctionnement annuelle attribuée à Petit Bain, que vous connaissez tous. Petit Bain est une salle de spectacle qui accueille de très nombreux concerts – 200 concerts sur l'année 2016 - de nombreuses résidences d'artistes, des ateliers, une grosse implication dans les activités associatives du quartier... Petit Bain accueille également un certain nombre de festivals, en lien parfois avec la Mairie du 13^{ème}, comme par exemple le festival « Les enfants d'abord » qui a proposé depuis deux ans, des spectacles de grande qualité au très jeune public.

Il est proposé de compléter la subvention annuelle de 100 000 euros, dont 50 000 euros ont été votés à la fin de l'année dernière et 50 000 euros sont votés cette fois-ci, et à cela s'ajoute une subvention d'équipement de 20 000 euros pour aider l'association à construire une nouvelle structure sur une partie du pont de Petit Bain. Il s'agit d'une structure couverte, fermée, chauffée, comprenant un espace scénique sonorisé. Cela porte donc la subvention votée aujourd'hui à 70 000 euros.

M LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je mets la délibération à vos voix.
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

M LE MAIRE : Nous poursuivons avec la DAC 311, pour des subventions également.

2017 DAC 311 Subventions (5 500 euros) à 3 associations au titre de l'action culturelle locale (13e)

Philippe MOINE : Il s'agit de la fameuse « enveloppe Bloche ». C'est une enveloppe qui permet à la Mairie du 13^{ème} arrondissement comme à toutes les mairies d'arrondissement de soutenir chaque année quelques événements ou associations dans le cadre de l'animation culturelle locale.

Trois associations ont été regroupées dans cette délibération.

La première est l'Orchestre symphonique et lyrique de Paris que nous soutenons très régulièrement, qui organise notamment les dimanches musicaux avec un certain succès, qui organise également des concerts dans l'amphithéâtre de l'école des Arts et Métiers. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 2 000 euros. Deuxième association connue de tous Au chœur de la ville, la clef des chants, l'association animée par Françoise MAUSOLEO qui regroupe 3 chorales : une chorale mixte, une chorale féminine, un chœur féminin, et une formation Gospel qui se produisent très régulièrement dans le 13^{ème} arrondissement et ailleurs, dans des églises, des hôpitaux ... et qui répètent très régulièrement dans une école de la rue du Château des Rentiers. C'est une association très implantée dans notre arrondissement. Il est proposé de reconduire une subvention de 2 000 euros.

Troisième association que nous proposons de soutenir cette année, l'association 13 en scène qui est une association de théâtre amateur très implantée dans notre arrondissement, qui a déjà été accueillie à de multiples reprises par des centres d'animation. Cette année, nous proposons de la soutenir de façon spécifique en raison d'ateliers qu'elle organise à l'Armée du Salut à la Cité de Refuge et c'est dans ce cadre là qu'il est proposé de lui attribuer une subvention de 1 500 euros.

M LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je mets la délibération à vos voix.
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

M LE MAIRE : Avec la DAC 794, nous revenons à la Compagnie A l'Affût.

2017 DAC 794 Subvention (2 000 euros) à l'association la Compagnie à l'Affût pour la réalisation de son action dans le quartier Sud (13e).

Philippe MOINE : C'est une association qui œuvre dans les quartiers sud du 13^{ème}, dont l'action est soutenue au titre de la politique de la ville. Cette association organise chaque année au mois de juin le Festival des affûtés qui est accueilli en général au théâtre Dunois, ce sera le cas à nouveau cette année, avec un Festival des affûtés du 30 juin au 2 juillet.

La subvention de 2 000 euros est destinée à permettre à cette association d'organiser chaque semaine des ateliers au centre social Toussarégau, à destination des habitants adultes des quartiers Bédier Boutroux pour les sensibiliser à l'action théâtrale, pour leur permettre de monter un spectacle qui est diffusé au théâtre Dunois. Cela permet à tous les participants de se familiariser avec les métiers du théâtre : confection de décors, de costumes, le choix d'un texte, l'apprentissage des textes, une action très complète qui est menée depuis longtemps dans ces quartiers populaires du 13^{ème}.

M LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je mets la délibération à vos voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

M LE MAIRE : Nous passons aux Lézarts de la Bièvre, qui ont fait un très bel événement dernièrement avec leurs portes ouvertes.

2017 DAE 22 Subvention (2 000€) à l'association Lézarts de la Bièvre (5e)
--

Philippe MOINE : Les Lézarts de la Bièvre qui organisent chaque année, le deuxième week end de juin, une opération portes ouvertes. Ils organisent également des animations musicales. On peut aussi souligner qu'ils ont été chargés de réaliser des projets au niveau du pont Pascal dans le cadre du budget participatif de la Ville de Paris. Vous avez pu voir que les fresques prévues ont été réalisées sous le pont Pascal et doivent faire l'objet, je pense, d'une inauguration officielle des autorités du 5^{ème} et du 13^{ème} arrondissement. Cette subvention de 2 000 euros s'ajoute à la subvention de la DAC. Elle est attribuée en soutien aux artisans d'art.

M LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je mets la délibération à vos voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

M LE MAIRE : Je vous informe qu'une délibération de la DAC n'a pas pu être inscrite à notre conseil d'arrondissement. Elle concerne la Semaine italienne qui va très prochainement commencer. Nous nous sommes émus qu'elle ne soit pas présentée à ce conseil. Elle le sera au Conseil de Paris, sans être passée en conseil d'arrondissement, c'est pourquoi je souhaitais vous en informer.

Il s'agit d'une subvention de 15 000 euros au Comité des fêtes qui porte l'essentiel de la Semaine italienne.

Nous allons passer aux délibérations de la petite enfance et nous commençons avec la DFPE 69 pour ABC puériculture. Je laisse la parole à Anne Christine LANG.

2017 DFPE 69 Subventions (4 389 065 euros) et avenants à l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 19 établissements d'accueil de la petite enfance

Anne-Christine LANG : Il s'agit, dans cette délibération et dans les suivantes, des subventions annuelles aux associations qui gèrent des établissements petite enfance dans le 13^{ème} et nous commençons par la DFPE 69 qui propose de verser une subvention d'un montant de plus de 4 millions d'euros à 19 établissements dans l'ensemble de Paris, dont deux dans le 13^{ème} qui sont rue Régnault, la Fabrique des ours, et rue Edmond Flamand, auxquelles il est proposé de verser respectivement 200 000 et 178 000 euros au titre de la subvention 2017.

M LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je mets la délibération à vos voix.
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

M LE MAIRE : Toujours Anne Christine LANG, pour Ozar Hatorah.

2017 DFPE 90 Subventions (243 886 euros) et avenants à l'association Ozar Hatorah (13e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance

Anne-Christine LANG : Une subvention annuelle également, celle que nous votons depuis que je suis adjointe à la petite enfance c'est-à-dire depuis un certain nombre d'années. Une subvention de 243 000 euros pour l'association Ozar Hatorah qui gère deux établissements d'accueil de la petite enfance, dont un dans le 13^{ème}, rue des Cordelières.

Une association et une crèche sur laquelle nous avons eu par le passé un certain nombre de débats puisque la Ville souhaitait s'assurer que, comme toutes les associations, Ozar Hatorah respectait le cadre conventionnel imposé à tous à savoir : participer à la commission d'attribution des places en crèche de l'arrondissement,, proposer des places à tous les enfants, et être ouverte tous les jours de la semaine, vendredi après midi compris pour être précise.

Après les remarques qui ont été faites lors des précédents conseils d'arrondissement et conseils de Paris, nous avons été amenés à vérifier que la crèche respectait toutes ses obligations et en effet, la Directrice de la crèche est présente à toutes les commissions d'attribution que j'organise tous les mois à la Mairie et se dit prête à accueillir tous les enfants dans sa crèche qui est ouverte le vendredi après midi même s'il n'y a pas d'enfants accueillis, il faut le préciser, mais la crèche est ouverte.

M LE MAIRE : Emmanuelle BECKER a demandé la parole.

Emmanuelle BECKER : Je remercie Anne Christine pour l'honnêteté de cette présentation. 243 000 euros n'est pas une petite somme. Vous ne serez pas surpris que les élus communistes/ Front de gauche votent contre cette délibération comme tous les ans. Cette somme pourrait être utilisée pour un accueil public de la petite enfance. C'est une crèche confessionnelle. Anne Christine le disait, il y a eu des contrôles qui ont été faits par la Ville de Paris. On attend quand même encore certains retours de ces contrôles.

Moi je considère qu'il s'agit d'une association confessionnelle qui dit, je cite : « vouloir élever l'enfant avec la Torah dès le berceau », c'est la une du site internet de l'association qui gère ces crèches. C'était le cas il y a trois

ans, c'était le cas il y a quatre ans, c'était le cas il y a deux ans, c'était le cas l'année dernière, c'est encore le cas cette année. Je pense vraiment que l'argent public pourrait être utilisé autrement et mieux.

M LE MAIRE : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Yves CONTASSOT.

Yves CONTASSOT : Comme tous les ans, nous ne voterons pas cette délibération et nous nous abstiendrons.

M LE MAIRE : Je mets la délibération à vos voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 16 VOIX CONTRE : 4 ABSTENTIONS : 11

LES 4 ELUS DU GROUPE PC/FG VOTENT CONTRE.

LES 6 ELUS DU GROUPE EELV ET 5 ELUS DU GROUPE SOCIALISTE ET APPARENTES (MADAME DE LA GONTRIE, MADAME LAMBERBOURG, MONSIEUR MIERMONT, MADAME RAYMOND-ROSSI, MONSIEUR TAN) S'ABSTIENNENT.

LES 14 AUTRES ELUS DU GROUPE SOCIALISTE ET APPARENTES ET LES 2 ELUS DU GROUPE LR VOTENT POUR.

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITE

M LE MAIRE : Nous passons à la DFPE 107, pour Capucine et Papillons.

2017 DFPE 107 Subvention (47 456 euros) et avenant n° 1 avec l'association Capucine et Papillons, Jardin d'Enfance (13e) pour la crèche parentale Capucine et Papillons (13e).

Anne-Christine LANG : Il s'agit de l'association Capucine et Papillons qui gère une crèche parentale située rue Clisson, pour une quinzaine d'enfants, à laquelle il est proposé de verser une subvention de plus de 47 000 euros au titre de la subvention de fonctionnement 2017.

M LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je mets la délibération à vos voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

M LE MAIRE : Toujours Anne Christine LANG, pour la DFPE 190.

2017 DFPE 190 Subventions et conventions avec trois associations pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnelles de l'accueil individuel dans le cadre des relais d'assistantes

Anne-Christine LANG : Ce sont toujours des subventions versés non pas à des associations qui gèrent des établissements petite enfance, mais là, en l'occurrence, à des associations qui animent des relais d'assistantes maternelles, c'est à dire des lieux où elles ont la possibilité de se rassembler avec les enfants pour éviter qu'elles ne soient trop isolées et pour qu'elles puissent à la fois échanger avec d'autres professionnelles et bénéficier d'activités ludiques et d'un accompagnement pas des éducatrices de jeunes enfants.

Un des relais du 13^{ème} a pris la forme d'un petit bus qui est garé près du square René Le Gall. Une ludothèque y a été aménagée. Il stationne en différents endroits du 13^{ème}. Nous sommes en train de travailler pour qu'il aille de façon privilégiée dans les quartiers dépourvus de ludothèque. Il est proposé de verser une subvention au petit bus qui est géré par ABC puériculture.

M LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je mets la délibération à vos voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

M LE MAIRE : Je passe la parole à Johanne KOUASSI au sujet d'une fabrique de grenades qui avait explosé en 1915, rue de Tolbiac.

2017 DAC 609 Apposition d'une plaque commémorative rappelant l'explosion d'une fabrique de grenades le 20 octobre 1915, 168 rue de Tolbiac (13e).

Johanne KOUASSI : Cette délibération porte sur l'apposition d'une plaque commémorative au 168 rue de Tolbiac, pour commémorer l'explosion d'une fabrique de grenades qui a eu lieu le 20 octobre 1915. Cette usine était établie dans un secteur déjà urbanisé, avec des habitations aux alentours. La production journalière de grenades était bien supérieure à ce qui était autorisé à l'époque, ce qui fait que beaucoup de munitions étaient stockées le jour de l'explosion, ce qui l'a rendue particulièrement meurtrière puisqu'elle a fait 46 morts, dont de nombreuses femmes, et 97 blessés. Cela a dévasté le quartier. Il est particulièrement important de commémorer cet épisode avec l'apposition de cette plaque.

M LE MAIRE : Philippe MOINE avait suivi ce dossier avec la SHA.

Philippe MOINE : Exactement. A l'initiative de la Société d'histoire et d'archéologie du 13^{ème}, nous avons déjà voté le principe de cette plaque lors d'un conseil précédent. Les membres de la SHA seront très contents de sa concrétisation, d'autant plus que nous avons réussi à faire en sorte que cela soit dans le cadre des commémorations, donc avant la fin de l'année 2018.

M LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je mets la délibération à vos voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

M LE MAIRE : Toujours Johanne KOUASSI pour un projet qui concerne les quartiers populaires.

2017 DDCT 83 Mise en œuvre du projet « Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires ! » voté au Budget Participatif parisien 2016 : autorisation de financement 2017 pour la rénovation et l'aménagement de huit locaux associatifs (476 981 euros)

Johanne KOUASSI : Il s'agit cette fois d'une subvention qui porte sur un projet qui s'inscrit dans le cadre du Budget participatif, qui s'intitulait : « Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires ! ».

En ce qui concerne spécifiquement le 13^{ème} arrondissement, il s'agit d'une subvention d'un montant de 9 260 euros qui serait octroyée à l'association Les petits frères des pauvres qui a déjà la gestion de la structure médico sociale La Maison Yersin dans le quartier Bédier Porte d'Ivry. C'est une maison qui accueille des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer notamment, et l'objectif du projet est d'aménager un espace social de 60m2 qui prendra la forme d'un café associatif. Il permettra d'accueillir des activités, les personnes âgées de la résidence ainsi que les habitants du quartier pour renforcer les liens intergénérationnels et les échanges entre les résidents et les habitants.

M LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je mets la délibération à vos voix.
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

M LE MAIRE : Je laisse maintenant la parole à Annick OLIVIER pour la subvention habituelle pour les séjours de vacances qui sont organisés par la Caisse des écoles.

2017 DASCO 43 Caisse des écoles (13ème) - Subvention (172 370 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances

Annick OLIVIER : C'est en effet la subvention annuelle que nous recevons pour les séjours de vacances organisés par la Caisse des écoles, qui sont tous des séjours « Arc en ciel ».

En 2016, 340 enfants ont bénéficié de ces séjours très variés, dont un séjour linguistique en Angleterre, des séjours en roulotte, de l'équitation, etc. Et pour ces séjours nous recevons une subvention de 172 370 euros.

M LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je mets la délibération à vos voix.
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

M LE MAIRE : DASCO 63, cette fois pour la subvention pour la restauration scolaire.

2017 DASCO 63 Caisse des Écoles (13ème)-Subvention (7 041 637 euros) pour la restauration scolaire.
--

Annick OLIVIER : Il s'agit de la subvention établie selon la modalité actuelle selon laquelle la Ville subventionne les caisses des écoles avec une formule très mathématique, puisque c'est le prix de revient de référence du groupe auquel appartient notre caisse, le prix de revient des repas, multiplié par le nombre de repas, qui s'est élevé à 1 929 282 en 2016, en prenant en compte les recettes des familles et un solde qui était positif de 67 579 qui régularise l'année précédente. La subvention pour notre caisse s'élève à 7 041 637 euros.

M LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je mets la délibération à vos voix.
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

M LE MAIRE : Toujours Annick OLIVIER, pour les modalités de convention à venir, pour la période 2018-2020.

2017 DASCO 117 Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extra-scolaire pour la période 2018-2020

2017 DASCO 54-G Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par le Département de Paris pour la restauration scolaire pour la période 2018-2020

Annick OLIVIER : Suite aux différentes discussions avec la Ville, nous avons une proposition de délibération pour établir le cadre selon lequel les caisses seront subventionnées à l'avenir.

Cette délibération concerne la partie communale. Il y a une délibération miroir sur la partie départementale. Cette élaboration de convention cadre a fait l'objet de nombreux échanges avec les directeurs des caisses des écoles. Il y a eu deux réunions d'évaluation qui ont réuni l'ensemble des maires d'arrondissement ou leurs représentants. Ce nouveau conventionnement peut paraître plus contraignant pour les caisses des écoles, mais il correspond en fait à un retour au droit commun de la relation d'un établissement public, les caisses des écoles chargées d'une mission de service public, et de leur tutelle, la Ville.

Il s'agit pour ces deux délibérations qui reprennent et renvoient sur un certain nombre de décisions du Conseil de Paris, de pouvoir fixer un cadre.

Les objectifs stratégiques de la Ville en matière d'alimentation bio durable, de qualité, le souhait de revoir les modalités de financement des caisses en instaurant un dialogue budgétaire beaucoup plus global, avec la mise en œuvre des objectifs stratégiques de la Ville, en particulier 50% de bio.

Il s'agit par là d'avoir une subvention qui reposera, non plus sur un calcul mécanique, comme vous venez de le voir à l'instant, mais en fait sur une vraie discussion de dialogue de gestion en prenant en compte les actions, les plans que les caisses des écoles proposeront à la Ville, et d'avoir une évolution de la gouvernance de la restauration scolaire qui est remise au centre du dispositif.

Il y aura création d'un comité des présidents des caisses des écoles et la présentation d'un rapport annuel de la restauration scolaire devant le Conseil de Paris, ce qui va dans le sens d'une plus grande transparence.

Ce mécanisme essaie de valoriser les efforts de gestion opérés par les caisses des écoles. Il prendra en compte les résultats antérieurs des caisses des écoles, leur situation budgétaire et les projets spécifiques que mène chaque caisse des écoles, des expérimentations, des dépenses exceptionnelles par exemple.

Les subventions exceptionnelles de la Ville pour venir en aide à certaines caisses des écoles en difficulté donneront lieu à un dialogue et un suivi beaucoup plus précis.

Ces délibérations concernent uniquement la compétence déléguée, à savoir la restauration scolaire, périscolaire, extra scolaire. Elles ne concernent pas les autres activités des caisses des écoles.

Ces deux délibérations fixent un cadre dans lequel chaque caisse des écoles pourra dialoguer avec la Ville, ce qui conduira finalement à ce que chaque caisse ait une convention particulière et adaptée à son contexte, son histoire, ses projets. Voilà, de façon synthétique, ce que contiennent ces délibérations.

M LE MAIRE : Merci pour cette présentation claire et concise.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je mets la délibération à vos voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

M LE MAIRE : Je passe la parole à Eric OFFREDO, là aussi pour des subventions.

2017 DDCT 87 Subventions (20 000 euros) à 7 associations pour leurs actions visant à accompagner les porteurs de projets des quartiers populaires de l'édition 2017 du Budget Participatif

Eric OFFREDO : Il s'agit de subventions destinées à 7 associations dans le cadre du Budget participatif, pour des associations qui vont intervenir dans des quartiers populaires, pour aider au dépôt de projets.

Je ne reviendrai pas sur le budget participatif et tout ce qu'il a pu apporter. Je voudrais juste vous rappeler que depuis l'année dernière, 30 millions d'euros sont spécifiquement dédiés aux quartiers populaires de Paris et que cela a permis d'augmenter la participation des Parisiens, à la fois dans le dépôt des projets et à la fois dans le vote dans les quartiers populaires et c'est un enjeu majeur parce qu'effectivement, ce budget participatif, l'ensemble des Parisiens se l'est approprié.

L'année dernière nous étions accompagnés par une association : ICI. On parle souvent de subventions associatives et on parle trop rarement du retour que l'on peut avoir. L'association ICI nous avait laissé un sentiment relativement mitigé sur son action dans le 13^{ème} arrondissement. Elle a suscité trois projets, ce qui nous semble, au regard de l'investissement qu'on lui demandait, relativement faible.

Nous avons donc demandé à la Ville de Paris, de changer d'association porteuse. Pour cette année 2017, nous demandons à une association que nous connaissons bien et que nous pensons tout à fait en mesure d'aider au développement du Budget participatif dans les quartiers populaires, de nous accompagner. Il s'agit de l'association Les Parques. Il est proposé de lui accorder une subvention de 3 000 euros. Je passe sur les autres subventions accordées dans les autres arrondissements.

M LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je mets la délibération à vos voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

M LE MAIRE : La délibération suivant est extrêmement brève.

2017 DFPE 186 Crèche située 16, square Dunois (13e) – Indemnisation amiable de la MAIF suite à un dégât des eaux au 20, square Dunois

Anne Christine LANG : C'est simplement pour autoriser l'indemnisation à l'amiable de la MAIF pour un dégât des eaux qu'il y a eu dans une crèche square Dunois, pour un montant de 1 743, 06 euros.

M LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je mets la délibération à vos voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

M LE MAIRE : Emmanuelle BECKER, pour une subvention à la Maison des volontaires.

2017 DJS 197 Subvention (20 000 euros) à l'Association Maison des Volontaires (17e).

Emmanuelle BECKER : Il s'agit d'une subvention de 20 000 euros à l'association Maison des volontaires dont le siège social est dans le 17^{ème} arrondissement.

Cette association a été créée en 2011. Elle a pour but de coordonner des projets de volontaires sur tout le territoire parisien. On a vu dans le 13^{ème} émerger l'espace La Maison des volontaires, située sur la ZAC Bédier.

Il y a trois espaces dans cette Maison : le Lab, qui est un lieu de production, de formation d'acteurs, la Scène, qui est un espace collaboratif pour des événements et des projets liés à la communication, et enfin la Home qui est une résidence sociale de 42 logements. Nous sommes contents et fiers de les avoir accueillis dans le 13^{ème}. Ce sont des partenaires avec qui nous travaillons plutôt bien sur la délégation jeunesse.

M LE MAIRE : C'est une très belle structure, je le confirme. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je mets la délibération à vos voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

M LE MAIRE : Geneviève DOURTHE, toujours pour des subventions, il s'agit de service de médiation familiale.

2017 DFPE 17 Accompagnement des séparations - Subventions (149 000 euros), conventions et avenant à convention avec neuf associations pour le fonctionnement de leur service de médiation familiale.

Geneviève DOURTHE : Cette demande de subvention se situe dans le cadre de la stratégie parisienne « Faire le Paris des enfants et des familles ». L'objectif est d'apporter un soutien aux familles face à des événements difficiles, notamment la séparation dans le couple. Le moyen, c'est la mise en place de dispositifs de médiation familiale pour apaiser les tensions et aider à organiser la vie familiale après la séparation. Neuf associations sont subventionnées, dont une dans le 13^{ème}, Parenthèse médiation, qui agit dans le centre Maison 13 solidaire. C'est une activité encore récente qui démarre dans le 13^{ème}. La subvention pour Parenthèse médiation est de 8 000 euros, dans le cadre des 149 000 euros qui devraient être accordés aux 9 associations concernées par ce sujet.

M LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je mets la délibération à vos voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

M LE MAIRE : Adeline LAMBERBOURG, pour une demande de permis de démolir.

2017 DJS 194 Stade Boutroux (13e) – Gradins du terrain de football – Dépose d’une demande de permis de démolir

Adeline LAMBERBOURG : Une délibération technique. Le stade Boutroux est situé dans le quartier Bédier Boutroux. C’est un terrain de football dont le principal résident est le Football club des Gobelins qui joue en division d’honneur régionale depuis quelques temps et passe en Nationale 3 l’année prochaine. Il bénéficie déjà d’une dérogation de la part de la Ligue pour jouer ailleurs, car ce terrain est homologué en niveau 5 : c’est un niveau insuffisant car il faut une zone de dégagement plus importante autour du terrain de football pour pouvoir être utilisé dans un niveau de compétition supérieur.

La Ligue, dans sa grande mansuétude, a accordé trois ans de dérogation mais n’en accordera pas une quatrième. La Ville engage donc des travaux pour homologuer ce terrain. Il va falloir démolir les gradins pour élargir la zone de dégagement autour du terrain de football, et ensuite en reconstruire un peu plus loin. Notons au passage que les Ligues peuvent être d’autant plus exigeantes sur les équipements avec les collectivités que ce n’est pas elles qui payent.

M LE MAIRE : C’est un bon résumé de la situation. Et s’il n’y avait que la Ligue de football qui multipliait les réglementations coûteuses pour les collectivités, on s’en porterait mieux, mais ils ne sont pas les seuls !

Y a-t-il des demandes d’intervention ? Je mets la délibération à vos voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s’abstient ?

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L’UNANIMITE

M LE MAIRE : Je passe la parole à Frédéric BENHAIM qui remplace Nathalie LAVILLE, excusée ce soir, pour une délibération concernant les commerces des quartiers populaires.

2017 DAE 209 Budget Participatif « Plus de commerces dans les quartiers populaires » - Appel à projet relatif aux projets d’investissement des commerces des quartiers populaires

Frédéric BENHAIM : Il s’agit d’un projet issu du budget participatif 2016, qui a été voté par les Parisiens, et qui est doté de 200 000 euros. Ce programme vise à permettre aux commerçants des quartiers populaires de procéder à des travaux d’investissement et de bénéficier d’une dotation allant jusqu’à 10 000 euros par lot. Ceci peut porter sur la réalisation de travaux d’isolation ou encore sur la rénovation de devantures. Cela peut concerner différents types de commerces alimentaires, non alimentaires, de services, d’artisanat. L’objet est de renforcer la vitalité commerciale dans les quartiers populaires parisiens.

M LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d’intervention ? Je mets la délibération à vos voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s’abstient ?

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L’UNANIMITE

M LE MAIRE : Je passe la parole à Vincent BOULET

2017 DAE 64 Subventions et cotisation (1 699 500 euros) conventions et avenant avec 17 organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social.

Vincent BOULET : Il s'agit d'une série de subventions d'un total de presque 1 700 000 euros avec des organismes qui sont chargés de mettre en place des « couveuses ». Je ne vais pas tout vous détailler. Je vais simplement mentionner l'association Boutiques de gestion Paris Ile de France qui intervient dans le 13^{ème} arrondissement par l'intermédiaire d'un groupement de couveuses regroupées sous l'appellation « Groupement d'entrepreneurs accompagnés individuellement ». L'objectif est d'accompagner des entrepreneurs, qui peuvent être des bénéficiaires du RSA, pour monter leur entreprise ou retrouver un emploi par ce biais et cette subvention de fonctionnement est à hauteur de 171 000 euros.

M LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je mets la délibération à vos voix.
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

M LE MAIRE : Pour la dernière délibération avant les vœux, je laisse la parole à Buon TAN.

2017 DLH 128 Obligation d'enregistrement de la déclaration préalable prévue à l'article L314-1-1 du code du Tourisme - création du téléservice correspondant.

Buon TAN : Il s'agit d'une délibération portant sur les appartements qui sont sous loués pour une courte durée pour les touristes, plus connus sous le nom des « appartements R'BNB ». Paris a beaucoup souffert de ces locations, puisqu'on a perdu près de 10 000 logements qui ont disparu des statistiques de résidences principales pour cette raison.

Aujourd'hui n'importe qui peut louer un appartement. Il existe déjà une procédure qui permet de déclarer son logement avant de louer. Nous proposons de rendre la déclaration obligatoire en ligne. Un service sera créé et permettra d'obtenir immédiatement un récépissé. Les sites de location auront obligation de retirer toutes les annonces qui n'auront pas ce numéro de déclaration.

Les sites devront également respecter la loi, sachant qu'aujourd'hui la location est limitée à 120 jours maximum par habitation. On va donc demander aux sites de location de vérifier que chaque appartement, en fonction de son numéro de déclaration, ne dépasse pas cette limite. Ces mesures seraient applicables à partir du 1^{er} décembre 2017.

M LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je mets la délibération à vos voix.
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

M LE MAIRE : Il nous reste trois vœux. Je laisse la parole à Yves CONTASSOT.

V13 2017 05 Vœu relatif à l'appel à projet « Réinventer Paris 2 » Vœu déposé par les éluEs du groupe écologiste de Paris

*« Considérant le lancement d'un appel à projet innovant « Réinventer Paris 2 » par la mairie de Paris,
Considérant que plusieurs sites retenus se situent dans le 13^{ème} arrondissement,
Considérant que certains sites ont déjà fait l'objet d'une demande d'étude sur leur avenir possible, tel que les Olympiades,
Considérant que l'aménagement des sites ne saurait dépendre que des promoteurs sans que la population riveraine soit informée ni consultée,
Considérant l'indispensable concertation en amont des projets afin de co-construire autant que possible la ville dans laquelle nous vivons,
Considérant l'urgence à débattre des programmes possibles et/ou souhaitables pour ces sites,
Considérant le vœu adopté par le Conseil de Paris le 7 juin 2017 et notamment l'amendement déposé par le groupe GEP,
Sur proposition des éluEs du groupe écologiste de Paris le Conseil du 13^{ème} arrondissement émet le vœu qu'un débat soit organisé dans les meilleurs délais avec les conseils de quartier concernés, sous forme de réunions publiques sur les sites ou à proximité ainsi qu'au sein du conseil d'arrondissement, afin que les programmes potentiels soient partagés. »*

Yves CONTASSOT : Vous avez sans doute vu dans la presse qu'il était question de lancer un nouveau projet « Réinventer Paris » numéro 2, avec un certain nombre de sites, notamment dans le 13^{ème} arrondissement. Comme pour la première opération Réinventer Paris, il nous a semblé nécessaire que cela ne se fasse pas sans un minimum de concertation locale avec le Conseil d'arrondissement, mais aussi la population, les conseils de quartier, d'autant plus qu'il y a, parmi ces sites, des sites tout à fait emblématiques, je pense notamment à la Gare des Gobelins, qui pourraient avoir un impact considérable sur le quartier et même au-delà, selon ce qui pourrait être retenu.

Comme la dernière fois, nous proposons qu'il y ait des réunions publiques sur les sites ou à proximité, qu'il y ait aussi un débat au sein du Conseil d'arrondissement, avant même que ce soit ... – je ne sais d'ailleurs pas très bien qui arrête les programmes puisque le Conseil de Paris n'en délibère pas, puisque ce qu'on a vu, c'est que début juillet, les programmes seraient arrêtés, rendus publics sur ce qu'on appelle une data room et qu'ensuite des équipes pourraient dire : voilà ce que nous proposons avec ce programme.

Il y aura soit des programmes extrêmement vagues, soit au contraire des contraintes comme dans le premier projet Réinventer Paris1, sur tel ou tel site. On l'a d'ailleurs vu : le Tribunal vient d'annuler une délibération du Conseil sur des sites. Nous, nous pensons que la ville ne peut pas se construire comme ça sans que les riverains, les élus locaux ne soient associés, et c'est le sens de ce vœu.

M LE MAIRE : Je l'avais mal compris, mais je comprenais que ce vœu rappelait simplement notre souci d'information et de concertation, et proposait que nous fassions comme la dernière fois, c'est-à-dire présenter les projets qui concourent, et ensuite le projet lauréat - il y avait eu toute une série de réunions publiques avec Francis COMBROUZE.

Si c'est cela, évidemment, il n'y a pas de problème. Si cela va au-delà, nous n'allons pas faire 28 réunions par site ! Si le vœu propose de faire comme la dernière fois, oui, évidemment, puisque nous souhaitions le faire, mais je n'ai pas bien compris dans tes propos liminaires s'il s'agissait bien de cela.

Yves CONTASSOT : Mais pas simplement ! Il ne s'agit pas de dire aux habitants du 13^{ème} : « voilà, il y a trois équipes qui ont été retenues, voilà les trois projets, le jury va délibérer, on vous tiendra au courant, au revoir Messieurs Dames et à bientôt ! » Ce n'est pas comme cela que nous concevons la concertation ! J'ai encore vu aujourd'hui qu'il y avait la création d'un City hall de la Ville de Paris pour justement favoriser la concertation en amont et nous c'est bien de concertation en amont qu'il s'agit.

Ce n'est pas 28 réunions, c'est une réunion au cours de laquelle on demande aux Conseils de quartier d'y réfléchir, cela me paraît assez logique. On demande au cours d'une réunion publique au gens : est ce que vous avez des idées ? Cela ne veut pas dire qu'il y a un projet qui sort, mais qu'au moins il y ait une orientation, qu'on sache s'il y a des facteurs de blocage en amont –il vaut mieux le savoir – s'il y a des demandes extrêmement fortes – il vaut mieux le savoir. Après, le projet vivra sa vie, et il y aura effectivement une restitution, cela me paraît évident, mais ne même pas interroger les citoyens, alors qu'ils découvrent dans la presse que sur leur environnement immédiat il va se passer une grosse opération, cela me paraîtrait très surprenant.

M LE MAIRE : Il n'est pas question de ne pas informer les citoyens, sinon la liste des projets ne serait pas publiée, mais on ne va pas faire des réunions pour discuter dans le vide sur aucune proposition ! Cela me paraît très fumeux comme proposition. On va leur dire : « il va y avoir des propositions sur ce site, mais nous n'avons rien d'autre à vous dire. Merci, bonjour, au revoir ! » . Il y a un jury et le jury sera respecté, comme tous les jurys, pour avoir une équité économique, sinon, nous aurons de vraies difficultés.

Je ne comprends pas cette orientation ! Je pensais que c'était pour que nous organisions pour cette nouvelle édition des concertations comme nous avons fait dans le 13^{ème}, que bien des arrondissements n'ont pas fait, d'ailleurs, mais je ne vous vois pas aujourd'hui aller dire « il y a ceci dans Réinventer Paris » et aucune autre phrase à ajouter. Je ne suis pas d'accord avec ce vœu.

Yves CONTASSOT : Je prends un exemple très concret : la Gare des Gobelins. Est-ce qu'on est pour supprimer totalement toute la partie logistique, est ce qu'on est pour dire : ça peut devenir un lieu sur lequel on va faire une opération immobilière parce que c'est ce qui rapportera le plus à RFF, c'est évident, et donc on accepte des constructions massives sur toute l'emprise de la Gare ? Ou est ce qu'on dit : non, il faut qu'il y ait une certaine respiration, il y a assez de bâti et de tours, ou est ce qu'on est pour 2 ou 3 tours supplémentaires sur l'emprise ?

M LE MAIRE : Mais oui, le projet est de faire 10 tours supplémentaires sur l'emprise de la Gare des Gobelins, je le confirme ici ! C'est inutile d'être aussi caricatural ! Cela n'a aucun sens ! Ce n'est pas du tout le projet !

Yves CONTASSOT : Ce n'est pas de la caricature ! Je te rappelle qu'il devait y avoir une tour supplémentaire !

M LE MAIRE : Autant j'étais d'accord sur l'orientation que j'avais comprise, c'est-à-dire que nous fassions la même concertation, mais là, je ne soutiendrai pas cette orientation.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je mets le vœu à vos voix.
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 12 VOIX CONTRE : 19 ABSTENTION : 0

LES 6 ELUS DU GROUPE EELV, LES 4 ELUS DU GROUPE PC/FG ET LES 2 ELUS DU GROUPE LR VOTENT POUR.

LES 19 ELUS DU GROUPE SOCIALISTE ET APPARENTES VOTENT CONTRE.

LE VŒU EST REJETE A LA MAJORITE

M LE MAIRE : Je laisse la parole à Yves CONTASSOT pour le Pôle innovant lycéen.

V13 2017 06 Vœu relatif au Pôle innovant lycéen (PIL) Vœu déposé par les éluEs du groupe écologiste

*« Considérant le rôle essentiel joué par le Pôle innovant lycéen vis-à-vis des jeunes déscolarisés,
Considérant que le retour au parcours scolaire de ces jeunes représente un enjeu essentiel pour leur permettre de lutter contre l'exclusion,
Considérant par ailleurs l'implantation de la recyclerie au sein du même site,
Considérant l'importance de disposer d'une telle structure pour les habitantEs du 13^e arrondissement puisque ce lieu leur permet d'apporter nombre d'objets ou matériels qui peuvent ainsi être recyclés, réparés, valorisés, plutôt que jetés
Considérant que cette recyclerie, est également très utile aux élèves du pôle innovant lycéen car elle leur permet de s'essayer à divers matériaux et outils, de découvrir différents métiers, le travail en atelier et en équipe, des savoir être et savoir-faire qui seront transposables l'année suivante lors d'une formation qualifiante.
Considérant que le PIL et la recyclerie étaient jusqu'à présent dans les locaux du lycée Lazare Ponticelli,
Considérant la volonté de la Région de restructurer l'implantation des lycées professionnels avec notamment le transfert du PIL dans le 19^e arrondissement,
Considérant que les locaux prévus ne sont pas du tout adaptés pour accueillir le PIL et que les activités liées au développement durable et à l'ESS ne sont pas prévues dans le plan actuel,
Considérant l'injonction du Rectorat de quitter les lieux,
Considérant que le transfert de la recyclerie ferait perdre aux habitantEs du 13^e un lieu tout à fait utile et qu'il y a tout à craindre d'une telle suppression vis-à-vis du plan zéro déchet souhaité par la Maire de Paris,
Sur proposition des éluEs du groupe écologiste de Paris le Conseil du 13^e arrondissement émet le vœu :
Qu'une solution satisfaisante soit trouvée au sein du 13^e arrondissement pour accueillir sur le même site le PIL et la recyclerie,
Qu'une démarche soit entreprise auprès du Rectorat et de la Région pour suspendre le déplacement de ces deux structures dans l'attente d'un lieu d'accueil adapté
Qu'une réelle concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires soit engagée pour maintenir l'ensemble des services aux habitantEs du 13^e. »*

Yves CONTASSOT : Le Pôle innovant lycéen est actuellement localisé dans le lycée Ponticelli et ils doivent, sur injonction de la Région et du Rectorat, quitter les lieux pour aller, pour l'instant c'est ce qui leur a été proposé, dans le 19^{ème} arrondissement.

Il y a eu une réunion cet après midi même avec le Rectorat, et les choses se dégradent. Elles se dégradent puisque maintenant il n'est même plus question de recyclerie, il n'est même plus question d'ateliers. En gros, il y a des cours, point. C'est-à-dire que c'est l'essence même du PIL et des partenariats qu'on demande de remettre en cause, en plus des demandes de « tutelles » - c'est moi qui utilise le terme – pédagogiques vis-à-vis de l'équipe actuelle.

Là, il y a vraiment un enjeu qui est majeur. Soit on considère que tous les partenariats qui ont été menés à bien par le PIL avec les structures de l'arrondissement, le rôle qu'il joue auprès de la population, auprès des lycéens – c'est le seul qui existe sur tout Paris – est important et dans ce cas là il faut faire en sorte qu'il puisse être préservé, si possible dans le 13^{ème} arrondissement. On sait qu'il y a un vrai souci d'adossement à une structure

lycéenne et cela, personne ne le conteste, mais il y a sans doute différentes manières de faire plutôt que de leur dire : vous aurez quelques locaux en sous-sol et en dehors de cela, fini pour tout le reste.

C'est le sens de ce vœu, qui consiste à dire qu'il faut remettre à plat le dossier, d'abord si possible au sein du 13^{ème}, que la Ville intervienne auprès du Rectorat et de la Région pour qu'on ne ferme pas d'autorité le PIL à la fin de cette année scolaire et qu'il y ait une concertation pour qu'on maintienne l'ensemble des services aux habitants du 13^{ème}.

M LE MAIRE : Je vais laisser la parole à Marie Pierre DE LA GONTRIE. Je voudrais simplement dire que nous sommes attachés à ce que le PIL, dans la mesure du possible, reste dans le 13^{ème}, c'est le souhait que nous avons exprimé. Je soutiendrai donc ce vœu, même si j'entends la proposition du Rectorat d'adosser cet établissement à un autre, cela semble effectivement de bon sens. Les premières propositions ne semblaient pas totalement satisfaisantes.

La problématique, c'est que nous ne sommes pas associés à grand-chose. Notamment par la Région, à qui nous avons demandé d'être reçus, sur ce projet là comme sur d'autres, et qui pour l'instant ne nous a pas encore répondu.

Marie Pierre DE LA GONTRIE : Nous partageons absolument tous la même position sur ce sujet. C'est toujours compliqué, parce qu'il y a d'une part le besoin de rénovation des locaux et après tout, on peut être contents que la Région ait inscrit à son plan pluriannuel la rénovation de Lazare Ponticelli, mais cela veut dire que la structure qui y est adossée doit bouger et là, évidemment, cela ne peut pas nous convenir, même si de façon rationnelle on voit bien qu'il faut trouver une solution, parce que de fait, comme elle s'est insérée dans un réseau sur un type d'activité particulier qui nécessite un réseau, un maillage, partir dans le 19^{ème}, cela rompt totalement ce maillage. On a donc au fond une espèce de double demande qui est que le PIL puisse rester dans le 13^{ème} pour que ce réseau ne soit pas rompu, sans, évidemment condamner la rénovation de Lazare Ponticelli.

La difficulté dans tout cela c'est qu'il semble que ce soit plutôt le Rectorat qui soit à la manœuvre, plus que la Région. J'ai essayé de solliciter la Région, qui elle même suit un peu le Rectorat, alors que les propositions qui sont faites au PIL ne sont pas bonnes.

Nous sommes tout à fait favorables, le Groupe socialiste et l'exécutif, pour soutenir ce vœu mais je crois qu'il faut que nous avancions de manière encore plus voyante pour obtenir, si possible, le maintien du PIL dans le 13^{ème} arrondissement, sachant que parfois, on propose d'accepter le déplacement d'une structure si elle revient après. Je suis plutôt défavorable à ce genre d'accord parce que cela ne marche jamais : cette rénovation va être longue, le PIL aura recréé un réseau ailleurs... cela veut dire qu'on ne reverra jamais le PIL.

M LE MAIRE : Frédéric BENHAÏM.

Frédéric BENHAÏM : A mon sens, ce sujet devrait faire l'objet d'une résolution unanime de l'équipe municipale ici à la Mairie du 13^{ème}, d'autant qu'on a été, les uns ou les autres, sollicités de différentes façons. Anne Christine LANG m'en a parlé voici quelques semaines, elle était elle aussi interpellée dans le cadre de son activité d'élue, Anne Christine tu étais aussi en contact avec cette équipe-là. De mon côté, j'ai posé la question à la vice-présidente en charge des lycées, Madame EVREN, lors de la dernière plénière du Conseil régional, je lui ai écrit. J'ai cru comprendre qu'elle était en campagne pour les législatives, mais c'est visiblement terminé et j'imagine qu'elle va revenir aux affaires régionales. On peut aussi discuter avec la Région parce que sans doute, si elle a un avis neutre, cela reste une question à élucider. Je crois que si l'ensemble des élus du 13^{ème} appuient l'équipe de Lazare Ponticelli et émettent ce vœu vis-à-vis du Rectorat, ce serait une très bonne chose. Il faut juste voir la manière dont on le fait.

M LE MAIRE : Anne Christine LANG.

Anne Christine LANG : C'est effectivement une équipe que je connais bien, depuis très longtemps, puisque lorsque j'étais prof dans le 13^{ème}, ils étaient à Jean Lurçat. Avec Marie-Pierre, nous avons suivi les déménagements du PIL dans différents endroits, pour finalement atterrir rue Barrault avec toutes les difficultés que cela présente par ailleurs, parce qu'effectivement ils ne sont pas adossés à un lycée et que toutes les options professionnelles qui étaient dans ce lycée, qui permettaient aux jeunes décrocheurs de renouer avec une vie de lycée normale, ont progressivement quitté cet établissement qui est une espèce d'établissement fantôme dans lequel ne reste que le PIL.

C'est vrai qu'on se demande pourquoi, bien qu'on les ait sollicités à de très nombreuses reprises depuis des années, pourquoi la Région qui est toujours à la recherche de locaux pour implanter de nouvelles formations, n'a jamais jugé bon d'implanter de nouvelles formations dans cet établissement pour accompagner le PIL mais au contraire a toujours choisi de le laisser tout seul, ce qui ne correspondait pas à son projet pédagogique, et n'était pas une solution d'avenir parce que cela ne permettait pas de mener l'activité correctement. Ils m'ont sollicitée à de nombreuses reprises.

J'ai vu, il y a à peu près deux mois, le Directeur d'Académie très longuement sur l'ensemble des sujets et notamment celui-là. Il avait l'air de considérer que le départ dans le 19^{ème} n'était pas forcément la meilleure solution pour l'établissement.

On parle bien du Directeur d'Académie il y a à peu près deux mois et d'une décision qui tombe un peu comme un couperet quelques semaines après sans que personne ne se soit jamais, à ma connaissance, mis autour d'une table. Je pense qu'il faudrait, et là, je te rejoins, Frédéric, que les différents acteurs : la Ville, la Région, le Rectorat et accessoirement les élus du 13^{ème} et le PIL puissent être mis autour d'une table et être informés des intentions des uns et des autres sur cet établissement et sur cette parcelle.

Je pense que c'est une des raisons pour lesquelles Benoît CORNET m'interpelle régulièrement, c'est qu'ils n'ont aucune visibilité sur les intentions des uns et des autres sur cet établissement, la parcelle etc.

On ne peut pas monter ce genre de projet de raccrochage, qui nécessite effectivement de très nombreux partenariats et d'avoir une visibilité de long terme parce que ce sont de sujets difficiles, des élèves qu'il faut accompagner avec beaucoup de patience sur de longues périodes, si on n'a pas un peu de visibilité, de stabilité et de transparence.

Sur ce dossier, depuis toujours, cela fait cruellement défaut. Des avis des uns et des autres qui divergent selon les interlocuteurs, tout cela me semble très mal mené. Quand c'est flou, c'est compliqué.

J'avais juste une question sur le calendrier. Il est question que les travaux commencent à cette rentrée ou à la rentrée 2018 ?

M LE MAIRE : A ma connaissance, il n'y a rien de prévu, rien d'engagé.

Anne Christine LANG : Marie Pierre parlait du plan de rénovation. Il n'y a pas de calendrier pour l'instant. Mais le départ dans le 19^{ème} est prévu à la rentrée 2018 ? J'ai tendance à penser que s'ils veulent les faire partir à la rentrée 2018, c'est parce que les travaux commenceront dans la foulée.

Yves CONTASSOT : A priori, non. Il y a d'ailleurs des informations assez contradictoires sur le devenir du site.

M LE MAIRE : Je souscris totalement à ce qui a été dit : la Région ne nous dit pas ce qu'elle veut faire de ce site, c'est totalement flou. Peut être n'est ce pas formalisé du tout, c'est possible. Mais il n'y a donc aucune urgence. Quant au PIL, on nous dit qu'ils sont d'accord et quand on regarde, on s'aperçoit qu'ils ne le sont pas du tout ! On peut entendre l'idée qu'ils soient rattachés à un établissement, cela me paraît de bon sens, mais cela ne peut pas se faire dans des conditions comme celles-là.

Je suis évidemment totalement attristé, parce qu'il y a déjà eu l'épisode précédent, quand le PIL a été chassé de Lurçat dans des conditions totalement affligeantes. La rénovation a commencé et on leur a dit : « on a oublié de vous dire, il n'y a plus de place pour vous ». C'est pour cela que nous les avons accompagnés pour qu'ils soient placés à Lazare Ponticelli qui était à l'époque occupé par un autre établissement. Ils étaient adossés à une autre structure scolaire et maintenant, ils se retrouvent tout seuls.

Dans ce site, l'avantage est qu'il y a de la place, on peut faire beaucoup d'activités, on peut faire de belles expositions pour les Lézarts de la Bièvre - la dernière fois que j'y suis allé, c'était pour ça - , mais c'est grotesque : on a besoin d'espace dans Paris. Or la parcelle n'est pas du tout prise en compte, d'autant qu'il y a des rapprochements de lycées techniques qui doivent s'opérer. Mais visiblement tout cela est extrêmement flou. Quant au PIL, on leur dit qu'il est extrêmement urgent qu'ils partent parce que des travaux doivent commencer alors qu'on sait bien qu'ils ne vont pas commencer. Cela fait beaucoup.

Je voterai évidemment ce vœu et je souhaite que nous soyons unanimes. Nous le porterons au Conseil de Paris, mais n'hésitez pas les uns et les autres dans vos fonctions respectives à faire les démarches qu'il faut pour alerter les différents interlocuteurs, au premier chef évidemment le Rectorat et la Région Ile de France.

Je mets le vœu à vos voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Je laisse la parole à Marie José RAYMOND-ROSSI pour un débat sans doute plus court, sur les punaises de lit.

V13 2017 07 Vœu relatif à la mobilisation de la Ville de Paris et des bailleurs sociaux parisiens pour lutter contre les punaises de lit présenté par Jérôme COUMET, Marie-José RAYMOND-ROSSI et les élus du groupe socialiste et apparentés

Considérant la forte augmentation, depuis plusieurs mois, de logements du parc social touchés par l'invasion de punaises de lit, ce dont témoignent les saisines des locataires ;

Considérant l'affluence des demandes d'interventions reçues d'une part par le Département Faune et Actions de Salubrité (DFAS) de la Ville de Paris, qui intervient au sein de logements privés dans le cadre d'une aide sociale, et d'autre part par les bailleurs sociaux du 13e arrondissement ;

Considérant les difficultés pour le DFAS et pour les bailleurs sociaux, ainsi que pour les entreprises prestataires mandataires, de répondre à ces demandes qui se multiplient, en particulier au sein du parc social du 13e arrondissement ;

Considérant que ces difficultés accroissent le délai de traitement des foyers et facilitent la propagation de ces nuisibles ;

Considérant l'expérimentation d'un dispositif d'efficacité reconnue tel que le caisson de congélation, engagée par Paris Habitat au sein d'une de ses résidences du 13e arrondissement ;

Considérant le coût d'un tel dispositif ;

Considérant, le plan « Paris Santé Environnementale » de la Ville de Paris ;

Considérant le vœu déposé par Jérôme COUMET, Annick OLIVIER, Anne-Christine LANG, Marie-Pierre de la GONTRIE et les élus du groupe socialiste et apparentés lors de la séance des 26, 27 et 28 septembre 2016 du Conseil de Paris relatif à la mobilisation et la coordination des bailleurs sociaux parisiens pour la lutte contre les punaises de lit ;

Considérant le vœu adopté à l'unanimité par le Conseil du 13^e arrondissement le 19 juin 2017 ;

Sur proposition de Jérôme COUMET, Anne-Christine LANG, Marie-Pierre de la GONTRIE, Annick OLIVIER et les élus du groupe socialiste et apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville :

- incite tous les bailleurs sociaux présents dans la Capitale à se regrouper pour organiser une veille sur ce sujet, échanger leurs expériences et mutualiser des ressources notamment pour l'acquisition des matériels les plus coûteux (caissons de réfrigération...) ;

- soutienne le développement des expérimentations par les bailleurs sociaux et aide à leur mobilisation en accompagnant la démarche et en engageant les moyens nécessaires à la mise en place de dispositifs adaptés à la lutte contre ces nuisibles ;

- engage une campagne d'information et de prévention à propos de la propagation des punaises de lit. »

Marie-José RAYMOND-ROSSI : C'est un sujet dont on a déjà parlé il y a quelques temps puisqu'un vœu a déjà été présenté au Conseil de Paris à l'initiative de Jérôme COUMET et d'autres élus du Conseil de Paris qui siègent dans cette assemblée.

Je voulais juste vous alerter sur ce fléau qui s'étend au sein des logements du parc social, sûrement aussi dans certaines co propriétés, mais là, on a moins d'informations.

Je voulais vous dire aussi que les bailleurs sociaux font ce qu'ils peuvent, mais que devant la prolifération des punaises de lit, ils sont démunis, d'autant que les entreprises spécialisées dans ce domaine ont une telle demande que les délais d'intervention sont de plus en plus grands et que les punaises prolifèrent. Les bailleurs ont pris cette problématique avec sérieux, ils agissent.

Paris Habitat a lancé une expérimentation, un caisson réfrigérant qui est aujourd'hui la meilleure solution pour lutter contre la prolifération des punaises de lit et les tuer, mais vu le coût, "Paris Habitat réfléchit sur la prolongation de l'expérimentation, surtout que pour lutter complètement, il faut déménager les appartements, reloger les gens provisoirement, traiter les appartements, démonter les plinthes, appliquer des produits...C'est une opération assez lourde et c'est vrai qu'on est un peu démuné.

Je reçois de plus en plus de courriers de locataires. Il y a un problème de santé publique qui se transforme en problème social puisque de plus en plus de personnes font appel aux services sociaux du 13^{ème}, je parle de l'arrondissement, mais cela doit être un problème commun à tout Paris, puisqu'on trouve même des punaises de lit dans les plus grands hôtels parisiens, on en trouve partout.

Les assistantes sociales reçoivent de plus en plus de gens qui viennent demander des aides pour changer leur mobilier et leur literie. Les aides sont accordées, mais cela a aussi un impact sur les crédits sociaux de la Ville. C'est pour cela que nous vous sollicitons aujourd'hui, afin d'inciter les bailleurs sociaux de Paris à se regrouper pour organiser une veille sur ce sujet, échanger leurs compétence et leurs expériences, mutualiser les ressources, notamment pour l'acquisition des matériaux les plus coûteux, comme les caissons. Il faudrait aussi trouver un territoire, un endroit pour poser des caissons, pas trop loin de Paris. Paris Habitat en a fait monter un du Sud Ouest de la France, il est entreposé très loin. Il y a donc un coût supplémentaire.

Il vous est aussi demandé de soutenir les expérimentations par les bailleurs, de leur apporter des aides et d'aider à leur mobilisation en accompagnant leurs démarches, en engageant les moyens nécessaires à la mise en place du dispositif adapté de lutte contre ces nuisibles. Nous sommes tous concernés !

M LE MAIRE : Anne Christine LANG a demandé la parole.

Anne Christine LANG : Je me permets d'intervenir brièvement parce que même si ces histoires de punaises de lit font un peu sourire, c'est un vrai fléau qui pourrit la vie de milliers de gens à Paris.

Je me souviens que sur l'initiative de Jérôme COUMET, il y a plusieurs mois, pratiquement un an, nous avons proposé un vœu et Ian BROSSAT, l'Adjoint à la Maire de Paris avait pris cette question extrêmement au sérieux et avait confirmé que c'était un véritable fléau à Paris. Nous avons déposé un vœu de la Mairie du 13^{ème} et Ian

BROSSAT, qui ne sous estimait pas le phénomène avait pris l'engagement d'acheter des caissons, de prendre vraiment le taureau par les cornes et d'agir.

Je dois dire que je suis quand même un petit peu étonnée de voir qu'un an après, on présente un vœu pour demander strictement la même chose et que rien ne s'est passé. Il y a quand même là un petit problème d'efficacité des politiques publiques.

Tout le monde avait insisté à ce moment-là, en septembre, le Conseil d'arrondissement du 13^{ème} qui avait pris cette initiative de vœu et l'Adjoint à la Maire de Paris, qui n'avait pas sous estimé sa gravité et un an après RIEN ne s'est passé, c'est bien ce qu'on était en train de dire ? D'où mon étonnement.

M LE MAIRE : Ce n'est pas tout à fait cela. Il y a d'abord un problème réglementaire, peut être législatif, je ne sais pas si c'est de l'ordre du règlement ou de la loi, c'est que ces parties-là sont privatives. Le traitement de ce type de fléau est à ce jour privatif, en fonction des règlements existants. Et les bailleurs peuvent s'abriter derrière cette réglementation pour dire qu'ils n'ont pas à intervenir. Je dis cela pour les bailleurs qui sont hors périmètre de la Ville de Paris. C'est ce qu'avait commencé à me répondre EFFIDIS.

Concernant la Ville de Paris, je constate que les choses sont différentes d'un bailleur à l'autre. Paris Habitat a pris un certain nombre de dispositions assez fortes et a notamment lancé sur deux adresses du 13^{ème} une expérimentation avec des caissons. Les caissons, c'est quoi ? C'est déménager entièrement les appartements de tous les locataires d'une cage d'escalier, un à un, tout amener dans un caisson de refroidissement, refroidir à - 18° ou plus l'ensemble des affaires, puis tout remettre dans chacun des appartements. C'est extrêmement coûteux, extrêmement lourd. Paris Habitat l'a fait pour voir si c'était efficace. D'autres bailleurs font des traitements plus habituels avec des produits chimiques qui peuvent poser des problèmes.

New York a été confronté à ce fléau, d'autres villes aussi. Cela vaudrait le coup qu'il y ait un regroupement un peu plus organisé par la Ville, au moins pour ses bailleurs, qu'on soit un peu plus incitatif sur les bailleurs qui ne dépendent pas de la Ville pour demander qu'on aille au-delà. Je ne jette pas la pierre à Paris Habitat, parce que c'est peut être ceux qui sont allés le plus loin. Les locataires se retrouvent dans des situations terribles parce qu'on leur demande de racheter des literies, des mobiliers. Imaginez ce que cela coûte ! Et tout cela pour que parfois cela ne serve à rien et que le fléau revienne. Pour que cela soit utile, il faut traiter notamment toutes les plinthes et théoriquement ouvrir toutes les plinthes.

Nous déposons un vœu pour re générer un débat au Conseil de Paris, pour dire que cela touche de plus en plus de résidences, qu'aujourd'hui avec les modes de vie, les enfants vont d'un appartement à l'autre, c'est notamment comme ça que l'infestation se développe, mais on peut aussi en ramener de l'étranger dans ses valises, il peut y avoir plein de causes... Les vide greniers sont également un vrai sujet. C'est à se demander aussi sur les vide greniers si ne faut pas mettre les gens en garde parce qu'on peut en ramener par ce biais là.

Bref, c'est un sujet qui me semble sérieux, c'est un vrai problème pour les habitants. Je vous rappelle, même si le lien de causalité est réel, il ne faut cependant pas trop extrapoler, qu'un enfant est décédé dans le 15^{ème} parce que la famille, ne sachant plus quoi faire, a acheté des produits dans je ne sais quel marché. Tout le monde a été malade et un enfant est mort. C'est évidemment indirect, mais quand même. Cela prouve à quel point, psychologiquement, un certain nombre de familles sont désespérées.

Je trouve qu'il faut porter publiquement ce sujet et c'est pour cela que nous re déposons un vœu qui va un peu dans le même sens que la dernière fois. Des choses ont été faites, mais je pense qu'il faut passer à la vitesse supérieure.

Frédéric BENHAÏM : Je voudrais aller dans le même sens. Justement, vous citez Monsieur le Maire, l'exemple de New York. A New York, ce sujet fait partie de la culture commune car d'une part les gens vivent dans la hantise des punaises de lit mais d'autre part, ils connaissent aussi un certain nombre de gestes de prévention, par exemple ne pas mettre ses valises sur son lit. Il y a toute une série de petites choses à savoir qui peuvent aider.

En réalité cela va bien plus loin que la question des bailleurs sociaux, même si elle est essentielle parce qu'il s'agit des personnes les plus fragiles. Mais c'est l'ensemble des foyers parisiens qui sont susceptibles d'être concernés. Il y a besoin aussi d'une campagne de sensibilisation du grand public sur ce sujet parce que cela permettra peut être de prendre en charge le phénomène au moins en partie, de faire ce que l'on peut pour le prévenir dans la mesure du possible, pour certains appartements, pour certaines personnes.

M LE MAIRE : S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets le vœu à vos voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE VŒU EST ADOPTE A L'UNANIMITE

La séance est levée.